

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 juillet 2020

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt le vingt juillet à dix-neuf heure.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le treize juillet deux mille vingt, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2019 DU BUDGET
ANNEXE DES
PARKINGS PUBLICS
DE LA VILLE DES
LILAS**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Johanna BERREBI, Alice CANABATE, Simon BERSTEIN, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Maxence COLIN, Vincent DURAND

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Moussou NIANG par Madeline DA SILVA, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS par Christian LAGRANGE, Lisa YAHIAOUI par Liliane GAUDUBOIS, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Martin DOUXAMI par Sander CISINSKI, Delphine PUPIER par Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SARRE par Vincent DURAND, Hélène BERTHOUMIEUX par Vincent DURAND.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Sander CISINSKI

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte de gestion 2019 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

- Il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2019 concernant le budget annexe des parkings publics,
- Le maire en fonction lors de l'exercice 2019 doit se retirer au moment du vote du compte administratif

Messieurs Lionel BENHAROUS et Daniel GUIRAUD quittent la salle au moment du vote.

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Maire, de la présentation du compte administratif 2019 du budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas,

ARTICLE 2 : ARRETE ET APPROUVE les résultats définitifs (restes à réaliser intégrés) du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas, tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	540 707,99 €	416 088,26 €
	Section d'investissement	128 258,75 €	231 653,53 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		244 287,33 €
	Report en section d'investissement (001)	20 653,61 €	
		=	=
TOTAL (Réalizations + Reports)		689 620,35 €	892 029,12 €

RESTES	Section de fonctionnement		
A REALISER	Section d'investissement	23 307,96 €	
A REPORTER EN N+1	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	23 307,96 €	0,00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	540 707,99 €	660 375,59 €
	Section d'investissement	172 220,32 €	231 653,53 €
	TOTAL CUMULE	712 928,31 €	892 029,12 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200720-D63-20-AI
Date de télétransmission : 21/07/2020
Date de réception préfecture : 21/07/2020

ARTICLE 3 : **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 4 : **RECONNAIT** la sincérité des reports de l'exercice 2019 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

ARTICLE 5 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,



Lionel BENHAROUS

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **22 JUL. 2020**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 26

Voix contre :

Abstentions : 7

NPPV :